

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 18 mars 2024 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 4 mars 2024 à 20 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette
Siège #2 - Johanne Joannette
Siège #3 - Raymond Bisailon
Siège #4 - Annie Gagnon
Siège #5 - Bruno Lavallée
Siège #6 - Pierrette Lajoie

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon, directeur général et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

1.1 - Assemblée publique de consultation - Projet de règlement 005-2024

... L'assemblée régulière est temporairement interrompue en vue de tenir l'assemblée publique de consultation relativement au projet de règlements 005-2024.

Projet de règlement 005-2024.

Ce projet de règlement prévoit :

« De modifier le règlement de zonage afin de retirer l'obligation qu'une enseigne en vitrine n'excède pas 25% de la superficie totale de la vitrine »

Le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Période de questions.

Aucune question n'est formulée.

La période de questions étant terminée, l'assemblée publique de consultation est levée et nous retournons au point numéro 2 de l'ordre du jour de l'assemblée régulière.

2024-03-095

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 mars 2024, avec les modifications suivantes :

AJOUTER :

8.1 Résolution pour autoriser le directeur général à signer tous documents avec le Développement économique Canada - FCRC - Dossier réfection de la bibliothèque.

9.3 Soumissions pour l'émission de billets.

16.1 Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par Veolia.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 - Assemblée publique de consultation - Projet de règlement 005-2024

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2024

4 - CORRESPONDANCE

4.1 - Demande de l'école Roger LaBrèque

4.2 - Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

4.3 - Invitation à la 29e dégustation vins et fromages organisée par les Chevaliers de Colomb

4.4 - Invitation au Gala Distinction de la Chambre de commerce de la région d'Acton

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

5.2 - Résolution pour autoriser l'inscription des élus (es) aux assises annuelles de l'Union des Municipalités du Québec

5.3 - Autorisation du paiement de la contribution à l'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton

5.4 - Résolution pour désigner le signataire d'une demande de permis en vertu de la Loi sur les pesticides et ses règlements.

5.5 - Résolution relative à une quittance

5.6 - Résolution relative à une quittance

5.7 - Résolution relative à une quittance

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie

- 7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX**
- 8 - DIRECTION GÉNÉRALE**
 - 8.1 -** Résolution pour autoriser le directeur général à signer tous documents avec le Développement économique Canada -FCRC - Dossier réfection de la bibliothèque
- 9 - TRÉSORERIE**
 - 9.1 -** Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer
 - 9.2 -** Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 538 900 \$ qui sera réalisé le 11 mars 2024
 - 9.3 -** Soumissions pour l'émission de billets.
- 10 - GREFFE MUNICIPAL**
 - 10.1 -** Regroupement d'achats en commun - Assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, piste de BMX et aménagements semblables 2024-2029
 - 10.2 -** Adoption du règlement 006-2024 concernant la gestion contractuelle
 - 10.3 -** Avis de motion et présentation du règlement 008-2024 modifiant le règlement de zonage 069-2003. (Agrotourisme)
 - 10.4 -** Résolution pour accepter le premier projet de règlement 008-2024 modifiant le règlement de zonage 069-2003 et déterminer la date de l'assemblée publique de consultation.
 - 10.5 -** Adoption du règlement 005-2024 modifiant le règlement de zonage 069-2003 de la Ville d'Acton Vale
 - 10.6 -** Adoption du règlement 007-2024 concernant la prévention des incendies et la gestion des risques
 - 10.7 -** Résolution concernant la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux
- 11 - RESSOURCES HUMAINES**
 - 11.1 -** Résolution relative à une entente de service - Coordonnateur Club de gymnastique
 - 11.2 -** Résolution relative à une entente de service - Coordonnateur adjoint Club de gymnastique
 - 11.3 -** Résolution pour autoriser l'embauche d'un directeur des Services culturels et sportifs
- 12 - COUR MUNICIPALE**
- 13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**
- 14 - TRAVAUX PUBLICS**
 - 14.1 -** Résolution pour autoriser à demander, par voie d'appel d'offres, des soumissions pour l'entretien, le déneigement et le déglçage des chaussées
- 15 - LOISIRS**
 - 15.1 -** Adjudication du contrat d'entretien ménager des bâtiments municipaux

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

16.1 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par Veolia

17 - INCENDIE

17.1 - Résolution pour désigner une employée pour l'application des conditions du Chapitre XIII, section 1 et section IV du règlement G-100.1

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

18.1 - Résolution relative à une demande de dérogation mineure au règlement de zonage No: 069-2003 (rue de la Mine).

18.2 - Résolution relative à une demande de dérogation mineure au règlement de zonage No: 069-2003 (rue Jetté)

19 - VARIA

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2024-03-096

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2024

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 février 2024 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV);

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 février 2024, tel que rédigé par la greffière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - CORRESPONDANCE

2024-03-097

4.1 - Demande de l'école Roger LaBrèque

Attendu que la directrice de l'école Roger LaBrèque demande à la Ville le prêt de 12 tables ainsi que leur livraison, sans frais, pour la tenue d'une foire aux familles le mercredi 13 mars 2024, afin de leur permettre les différentes ressources de la région et des environs qui s'offrent à eux en cas de besoin;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser le prêt de douze (12) tables, dont les responsables devront assumer le transport.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-03-098

4.2 - Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

Attendu que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne

reconnait qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

Attendu que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

Attendu que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

Attendu que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

Attendu qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-03-099

4.3 - Invitation à la 29e dégustation vins et fromages organisée par les Chevaliers de Colomb

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisaillon et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 65 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, aux Chevaliers de Colomb – Conseil 2825-14 Acton Vale, pour l'achat d'UN (1) billet au coût de 65.00 \$ chacun, pour assister à la « Dégustation vins et fromages » qui aura lieu le 6 avril 2024 au Centre Communautaire d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-03-100

4.4 - Invitation au Gala Distinction de la Chambre de commerce de la région d'Acton

Attendu que la Chambre de commerce invite les membres du conseil au Gala Distinction de la région d'Acton, qui se tiendra le samedi 4 mai 2024 au Centre sportif d'Acton Vale;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 540 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, à la Chambre de commerce pour que QUATRE (4) personnes assistent au Gala Distinction qui

se tiendra le samedi 4 mai 2024. Le coût des billets est de 135 \$ plus taxes, par personne pour le souper et la soirée;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5 - CONSEIL

5.1 - Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses.

Aucune dépense.

2024-03-101

5.2 - Résolution pour autoriser l'inscription des élus (es) aux assises annuelles de l'Union des Municipalités du Québec

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant pour l'inscription de HUIT (8) personnes au Congrès de l'Union des Municipalités du Québec qui aura lieu du 22 au 24 mai 2024, au Palais des congrès de Montréal;

De payer, à même le poste budgétaire 02-110-00-310, le coût d'inscription des congressistes ainsi que toutes les dépenses inhérentes pour assister audit congrès. Les dépenses reliées au conjoint sont à la charge du congressiste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-03-102

5.3 - Autorisation du paiement de la contribution à l'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser le paiement de la contribution à l'Office d'Habitation des Maskoutains et d'Acton, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu :

D'autoriser le paiement d'un montant total de 1 697 \$, à même le poste budgétaire 02-520-00-963, à l'OHMA, ce montant représentant la contribution de la Ville pour l'année 2021, pour les immeubles 02141-02714-03155.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-03-103

5.4 - Résolution pour désigner le signataire d'une demande de permis en vertu de la Loi sur les pesticides et ses règlements.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu que le directeur général, monsieur Stéphane Chagnon, soit autorisé, au nom de la Ville d'Acton Vale, à signer tout document pour l'obtention d'un permis délivré par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Faunes et Parcs, en vertu de la *Loi sur les pesticides et ses règlements*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-03-104

5.5 - Résolution relative à une quittance

Attendu la réception d'une quittance, en date du 28 février 2024 et signée par madame Francine Deslandes;

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale prenne acte de la quittance finale de madame Deslandes et autorise le remboursement d'une somme de 593.94 \$ en rapport à l'événement survenu le 11 septembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-03-105

5.6 - Résolution relative à une quittance

Attendu la réception d'une quittance, en date du 28 février 2024 et signée par madame Francine Deslandes pour la succession Amanda Poirier Deslandes;

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu :

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale prenne acte de la quittance finale de madame Deslandes pour la succession Amanda Poirier Deslandes et autorise le remboursement d'une somme de 1 654.91 \$ en rapport à l'événement survenu le 11 septembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-03-106

5.7 - Résolution relative à une quittance

Attendu la réception d'une quittance, en date du 28 février 2024 et signée par madame Suzanne Deslandes;

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que le conseil de la Ville d'Acton Vale prenne acte de la quittance finale de madame Suzanne Deslandes et autorise le remboursement d'une somme de 1 878.95 \$ en rapport à l'événement survenu le 11 septembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6 - RAPPORTS MENSUELS

6.1 - Dépôt du rapport du service incendie

Rapport du Service incendie.

Le conseil prend acte.

7 - RAPPORTS DES DÉPARTEMENTS RELATIVEMENT AUX ACHATS MUNICIPAUX

- 7.1 Greffe municipal et Cour municipale
- 7.2 Services culturels et sportifs
- 7.3 Travaux publics
- 7.4 Direction générale
- 7.5 Bibliothèque municipale
- 7.6 Urbanisme
- 7.7 Trésorerie
- 7.8 Incendie
- 7.9 Traitement de l'eau et épuration des eaux
- 7.10 Ressources humaines

Le conseil prend acte.

8 - DIRECTION GÉNÉRALE

2024-03-107

8.1 - Résolution pour autoriser le directeur général à signer tous documents avec le Développement économique Canada -FCRC - Dossier réfection de la bibliothèque

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Brunon Lavallée et il est résolu d'autoriser monsieur Stéphane Chagnon, directeur général, de discuter, de déposer et de signer tout document relatif à l'entente 400060718 avec le Développement économique Canada - FCRC - Dossier réfection de la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9 - TRÉSORERIE

2024-03-108

9.1 - Résolution pour autoriser le paiement des déboursés et comptes à payer

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
<ul style="list-style-type: none"> • Liste des chèques émis et des paiements directs du 01-02-2024 au 27-02-2024 	102 271.85 \$
<ul style="list-style-type: none"> • Paiements par AccèsD du 01-02-2024 au 27-02-2024 	206 416.17 \$
<ul style="list-style-type: none"> • Salaires, REER pour le mois de février 2024 	163 595.83 \$
	000.00 \$

<ul style="list-style-type: none"> Remboursement par carte de crédit - Loisirs du 01-02-2024 au 27-02-2024 	
Liste des comptes à payer : <ul style="list-style-type: none"> Pour le mois de février 2024 	273 963.62 \$
Grand Total	746 247.47 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-03-109 9.2 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 538 900 \$ qui sera réalisé le 11 mars 2024

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville d'Acton Vale souhaite emprunter par billets pour un montant total de 538 900 \$ qui sera réalisé le 11 mars 2024, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
201-2010	254 100 \$
307-2017	69 200 \$
307-2017	28 400 \$
333-2018	187 200 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 201-2010 et 333-2018, la Ville d'Acton Vale souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu:

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 mars 2024;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 mars et le 11 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2025.	45 700 \$	
2026.	48 300 \$	
2027.	50 800 \$	
2028.	53 700 \$	
2029.	56 400 \$	(à payer en 2029)
2029.	284 000 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 201-2010 et 333-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 11 mars 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-03-110

9.3 - Soumissions pour l'émission de billets.

Date d'ouverture :	4 mars 2024	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10h	Échéance moyenne:	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture:	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission:	11 mars 2024
Montant:	538 900 \$		

Attendu que la Ville d'Acton Vale a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 mars 2024, au montant de 538 900 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1- CAISSE DESJARDINS DE LA VALLÉE D'ACTON		
45 700 \$	4,65000 %	2025
48 300 \$	4,65000 %	2026
50 800 \$	4,65000 %	2027
53 700 \$	4,65000 %	2028
340 400 \$	4,65000 %	2029
PRIX: 100,00000		Coût réel: 4,65000 %

2- BANQUE ROYALE DU CANADA		
45 700 \$	4,85000 %	2025
48 300 \$	4,85000 %	2026
50 800 \$	4,85000 %	2027
53 700 \$	4,85000 %	2028
340 400 \$	4,85000 %	2029
PRIX: 100,00000		Coût réel: 4,85000 %

3- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
45 700 \$	5,00000 %	2025
48 300 \$	4,80000 %	2026
50 800 \$	4,60000 %	2027
53 700 \$	4,60000 %	2028
340 400 \$	4,55000 %	2029
PRIX: 98,76600		Coût réel: 4,91931 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA VALLÉE D'ACTON est la plus avantageuse;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Ville d'Acton Vale accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA VALLÉE D'ACTON pour son emprunt par billets en date du 11 mars 2024 au montant de 538 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 201-2010, 307-2017 et 333-2018. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10 - GREFFE MUNICIPAL

2024-03-111

10.1 - Regroupement d'achats en commun - Assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, piste de BMX et aménagements semblables 2024-2029

Attendu que, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du *Code municipal*, la Ville d'Acton Vale souhaite joindre

l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances de responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables pour la période 2024-2029;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale:

Joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables situés dans la municipalité, pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029;

Autorise la greffière à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long;

Selon la loi, la municipalité accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-03-112

10.2 - Adoption du règlement 006-2024 concernant la gestion contractuelle

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 19 février 2024, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Johanne Joannette et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Règlement 006-2024 « Règlement numéro 006-2024 concernant la gestion contractuelle »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10.3 - Avis de motion et présentation du règlement 008-2024 modifiant le règlement de zonage 069-2003. (Agrotourisme)

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est, par la présente, donné avis de motion, par la conseillère Johanne Joannette qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 008-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton

Vale, afin de permettre les activités d'agrotourisme, telles que les boutiques de vente de produits agroalimentaires, les réceptions à la ferme et les haltes pour véhicules récréatifs autonomes;

Il est, par la présente, déposé par la conseillère Johanne Joannette le projet de règlement intitulé : « Règlement 008-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale », qui sera adopté à une séance subséquente.

2024-03-113

10.4 - Résolution pour accepter le premier projet de règlement 008-2024 modifiant le règlement de zonage 069-2003 et déterminer la date de l'assemblée publique de consultation.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter le premier projet de règlement 008-2024 ayant pour titre « Règlement no. 008-2024 modifiant le règlement de zonage no. 069-2003 de la Ville d'Acton Vale »;

Ce règlement prévoit :

"De permettre les activités d'agrotourisme, telles que les boutiques de vente de produits agroalimentaires, les réceptions à la ferme et les haltes pour véhicules récréatifs autonomes".

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue le 18 mars 2024 à vingt heures (20 :00) à l'Hôtel de Ville situé au 1025 rue Boulay à Acton Vale. Lors de cette séance de consultation, le Conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et y entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-03-114

10.5 - Adoption du règlement 005-2024 modifiant le règlement de zonage 069-2003 de la Ville d'Acton Vale

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 19 février 2024;

Attendu que le projet de règlement a été adopté le 19 février 2024;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 4 mars 2024 à 20h;

Attendu que le projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Attendu qu'il n'y a pas eu de changement entre le projet de règlement adopté et le règlement soumis pour adoption;

Attendu qu'il y a lieu d'adopter le règlement 005-2024;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'adopter le règlement 005-2024 modifiant le règlement de zonage 069-2003, de la Ville d'Acton Vale – Règlement 005-2024, afin de retirer l'obligation qu'une enseigne en vitrine n'excède pas 25% de la superficie totale de la vitrine.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-03-115

10.6 - Adoption du règlement 007-2024 concernant la prévention des incendies et la gestion des risques

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 19 février 2024, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Règlement 007-2024 « Règlement numéro 007-2024 concernant la prévention des incendies et la gestion des risques »

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-03-116

10.7 - Résolution concernant la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux

Attendu que la Ville d'Acton Vale procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans;

Attendu que sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9,11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c.E-2.2);

Attendu que la Ville d'Acton Vale demande la reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

Attendu que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique le nombre d'électrices et d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

Attendu que la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la Ville d'Acton Vale remplit les conditions pour reconduire la même division;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

Que la Ville d'Acton Vale demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour reconduire la division actuelle de son territoire en districts électoraux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11 - RESSOURCES HUMAINES

2024-03-117

11.1 - Résolution relative à une entente de service - Coordonnateur Club de gymnastique

Attendu que le département des Services culturels et sportifs a besoin de combler la fonction de Coordonnateur Club de gymnastique, poste contractuel à temps partiel;

Attendu que le directeur général et la directrice ressources humaines et directrice générale adjointe recommandent de procéder au renouvellement du contrat de la coordonnatrice déjà en fonction;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu:

D'autoriser la signature de l'entente de service avec madame Geneviève Rouleau, à titre de coordonnatrice du club de gymnastique, poste contractuel à temps partiel, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-03-118

11.2 - Résolution relative à une entente de service - Coordonnateur adjoint Club de gymnastique

Attendu que le département des Services culturels et sportifs a besoin de combler la fonction de Coordonnateur-adjoint Club de gymnastique, poste contractuel à temps partiel;

Attendu que le directeur général et la directrice ressources humaines et directrice générale adjointe recommandent de procéder au renouvellement du contrat de la coordonnatrice-adjointe déjà en fonction;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser la signature de l'entente de service avec madame Chantal Gagnon, à titre de coordonnatrice-adjointe du club de gymnastique, poste contractuel à temps partiel, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2024-03-119

11.3 - Résolution pour autoriser l'embauche d'un directeur des Services culturels et sportifs

Attendu que pour combler le poste de directeur des Services culturels et sportifs, laissé vacant par la nomination de M Stéphane Chagnon à la direction générale, un processus de recrutement a été effectué;

Attendu que le poste a été affiché à l'interne et à l'externe simultanément et que des entrevues téléphoniques ont été faites, puis des entrevues en présentielle avec un comité et des tests psychométriques;

Attendu que la directrice Ressources humaines, supportée par le comité, recommandent le changement de statut de Monsieur Dave Timmons, au 5 mars 2024;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser l'embauche de monsieur Dave Timmons, pour le poste de directeur des Services culturels et sportifs. La date de changement de statut sera effective au 5 mars 2024. Les conditions de travail sont prévues dans la politique des cadres en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12 - COUR MUNICIPALE

13 - BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

14 - TRAVAUX PUBLICS

2024-03-120

14.1 - Résolution pour autoriser à demander, par voie d'appel d'offres, des soumissions pour l'entretien, le déneigement et le déglçage des chaussées

La conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'autoriser le contremaître des Travaux publics à demander, par voie d'appel d'offres, des soumissions pour l'entretien, le déneigement et le déglçage des chaussées pour les années 2024/2025 et 2025/2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

15 - LOISIRS

2024-03-121

15.1 - Adjudication du contrat d'entretien ménager des bâtiments municipaux

Attendu que la Ville a procédé, le 24 janvier 2024 à 14h, à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour le contrat d'entretien ménager pour le Carrefour des générations, la Bibliothèque, l'Hôtel de Ville, le Centre sportif et la Gare, contrat de 2 ans;

Attendu que quatre (4) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que la Ville a reçu deux (2) soumissions ;

Attendu la recommandation de monsieur Stéphane Chagnon, directeur des Services culturels et sportifs;

En conséquence, la conseillère Johanne Joannette propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit:

Les Services d'entretien D. Brousseau Inc. au coût suivant:

SOUMISSIONNAIRE	MONTANT*		
	2024-2025	2025-2026	Option 2026-2027
Les Services d'entretien D. Brousseau Inc.	41 375.16 \$	42 409.54 \$	43 469.78 \$

*Taxes en sus

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

16 - TRAITEMENT ET ÉPURATION DES EAUX USÉES

2024-03-122

16.1 - Résolution pour autoriser le paiement d'une facture émise par Veolia

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser une dépense, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000 d'un montant de 11 575.54 \$, plus taxes, pour l'achat de nouveaux appareils de laboratoire à l'usine d'épuration, datée du 12 février 2024;

De financier cette dépense à même le fonds général.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

17 - INCENDIE

2024-03-123

17.1 - Résolution pour désigner une employée pour l'application des conditions du Chapitre XIII, section 1 et section IV du règlement G-100.1

Attendu qu'il y a lieu de désigner la préventionniste pour l'application des conditions du Chapitre XIII, section 1 et section IV du Règlement G-100.1

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

De nommer la préventionniste, madame Maude Desbiens, application des conditions du Chapitre XIII, section 1 et section IV du Règlement G-100.1

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

18 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2024-03-124

18.1 - Résolution relative à une demande de dérogation mineure au règlement de zonage No: 069-2003 (rue de la Mine).

... Le maire Éric Charbonneau quitte son siège.

... La conseillère Johanne Joannette prend le siège en tant que maire suppléant.

Attendu que le propriétaire de l'immeuble situé au 950, rue de la Mine (lot 2 327 154), projette de remplacer la résidence unifamiliale érigée sur cet immeuble par une résidence multifamiliale de 13 logements;

Attendu que ce projet requiert l'approbation d'une dérogation mineure concernant la localisation de l'aire de stationnement projetée;

Attendu que l'aire de stationnement projetée aurait 19 cases et serait située dans la cour avant d'un immeuble résidentiel multifamiliale, alors que le règlement de zonage municipal 069-2003, article 9.4.1 stipule que pour un usage résidentiel multifamiliale, la localisation de l'aire de stationnement n'est permise que dans les cours latérales ou arrières. Ce qui résulterait en une dérogation au niveau de la localisation de l'aire de stationnement;

Attendu que la recommandation No: 004-2024 du Comité consultatif d'urbanisme était défavorable au projet;

Attendu qu'à la séance du 19 février dernier, il avait été adopté que ce point soit reporté à une séance ultérieure pour discussion;

Attendu que le lot en question est situé dans la zone 126 du plan de zonage de la Ville d'Acton Vale et que celui-ci permet la construction de résidences multifamiliales de neuf (9) logements et plus;

Attendu que la configuration particulière du lot 2 327 154 apporte au propriétaire des contraintes supplémentaires dans l'élaboration de son plan d'implantation;

Attendu que le propriétaire a évalué la possibilité de construire son bâtiment à proximité de la rue, latéralement à la résidence voisine, et qu'il a jugé que cette alternative serait davantage nuisible à son voisin aux points de vue visuel et sonore;

Attendu que le propriétaire souhaite bâtir son immeuble en retrait de la rue afin de minimiser les impacts sur les résidences de ses voisins;

Attendu que le propriétaire souhaite aménager le stationnement de son immeuble en façade de celui-ci et que cet aménagement ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des immeubles voisins;

Attendu que le propriétaire souhaite ceinturer le stationnement d'un aménagement paysager afin de dissimuler ce dernier et de l'intégrer dans le paysage environnant du parc municipal;

Attendu que le propriétaire souhaite dissimuler les bacs à ordures et à recyclage de son bâtiment en cours avant, derrière une barrière végétale;

Attendu que la dérogation n'aura pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique;

Attendu que la dérogation ne portera pas atteinte à la qualité de l'environnement;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que le conseil municipal accorde la dérogation mineure demandée, conditionnel à ce que le propriétaire respecte les plans présentés lors de la séance du conseil de la Ville d'Acton Vale du 19 février 2024, tant au niveau de l'implantation qu'au niveau de l'aménagement, ainsi que les autres lois et règlements applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

... Le maire Éric Charbonneau, et la conseillère Johanne Joannette reprennent leur siège.

2024-03-125

18.2 - Résolution relative à une demande de dérogation mineure au règlement de zonage No: 069-2003 (rue Jetté)

... La conseillère Johanne Joannette quitte son siège.

Attendu que le propriétaire de l'immeuble situé au 769, rue Jetté, présente une demande de dérogation mineure afin de pouvoir construire un garage résidentiel de 9,14 m de largeur par 9,75 m de longueur dont la hauteur atteindrait 8.88 m;

Attendu que l'article 7.2.1.3 du règlement de zonage municipal 069-2003 stipule que la hauteur maximale d'un garage résidentiel est de 5,50 m et que la hauteur projetée du garage serait de 8,88 m, soit une dérogation de 3,38 m par rapport à la hauteur permise;

Attendu que la dérogation demandée est importante et pourrait être considérée comme étant plutôt majeure que mineure;

Attendu que la règlementation ne cause pas de préjudice sérieux au demandeur puisqu'il pourrait tout de même construire un garage convenant à un usage résidentiel tout en respectant la règlementation applicable;

Attendu que le fait d'accorder une telle dérogation mineure aurait pour effet de créer un précédent qui n'est pas souhaitable tenant compte qu'il s'agit d'un garage desservant un usage résidentiel;

Attendu que la recommandation No: 003-2024 du Comité consultatif d'urbanisme était défavorable à la demande de dérogation mineure;

Attendu qu'à la séance du 19 février dernier, il avait été adopté que ce point soit reporté à une séance ultérieure pour discussion;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De refuser la dérogation mineure demandée.

Le conseiller Raymond Bisailon demande à faire inscrire sa dissidence à la présente.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

... La conseillère Johanne Joannette reprend son siège.

19 - VARIA

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20 h 22.

M. Pierre Gazaille	Vu les dimensions du terrain comment faire pour implanter le stationnement ?
Mme Sylvie Rioux	Demande pourquoi accepter si c'est une dérogation majeure au lieu d'une dérogation mineure.
M. Éric Lamarche	Demande pourquoi la Ville a changé le règlement pour accepter plus de pieds carrés pour un garage, mais pas pour la hauteur ?

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 47.

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et quarante-sept minutes (20; 47).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Maryse Hamel, CPA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Maryse Hamel
Trésorière

Date